



Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

## **Le rapport d'audit IGF-IGA-IGAS sur la RGPP : à son tour, FO, met des feux vert, orange et rouge !**

Le rapport d'audit des trois Inspections générales - des Finances (IGF), de l'Administration (IGA) et des Affaires Sociales (IGAS) - sur la RGPP a été diffusé.

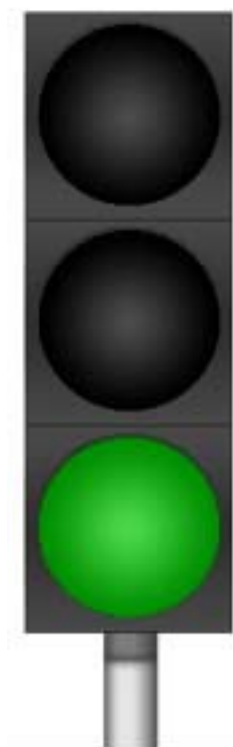
*Coïncidence fortuite ou préméditée, il a été rendu public la semaine où doit être présenté le projet de loi de finances 2013 qui s'annonce très dur, en particulier pour les ministères non prioritaires.*

*Le choix de demander un audit à l'IGF (inspection générale des finances) pose problème. En effet, cette inspection a été largement mobilisée dans la mise en œuvre de la RGPP, notamment à travers la réalisation d'audits.*

*Par ailleurs, contrairement à ce qui était annoncé, ce rapport n'est pas une évaluation de la RGPP mais une liste de recommandations pour « rendre acceptable » des réformes.*

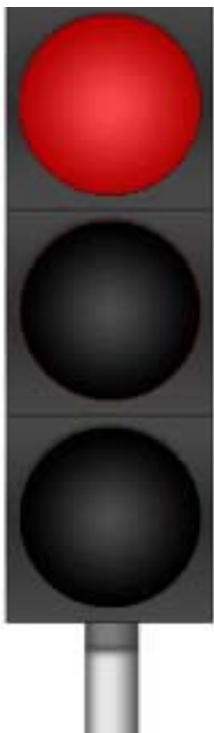
### **Le rapport comporte :**

de façon indéniable des points positifs :



- Contestation de la méthode RGPP : absence de concertation, absence de transparence, focalisation sur la recherche d'économies rapides, recours massif à des consultants parfois peu au fait des réalités du secteur public, absence d'échanges avec les ministères (notamment dans les instances de pilotage préalables aux CMPP), prédominance de conseillers de l'Élysée et de Matignon,
- Affirmation du principe que la recherche d'économies au niveau de l'État ne doit pas être la seule clef d'entrée des réformes. Le rapport porte l'idée d'un décroisement de la rénovation de l'action publique de la recherche d'économies,
- Dénonciation de la démarche des feux (rouges) très réductrice et stigmatisante,
- Prise en compte de l'impact de l'absence d'adaptation des outils informatiques dans les délais cohérents aux objectifs,
- Critique de l'attrition des fonctions supports,
- Revendication de la prise en compte des effets d'effectifs critiques pour maintenir des compétences,
- Dénonciation du climat délétère contre les fonctionnaires et « la valeur du service public, ciment du pacte républicain »,
- Réhabilitation de la nécessité de concertation et de transparence, en particulier de la valeur du dialogue social.

## des orientations que nous considérons comme dangereuses et à risques :



- La mission suggère d'achever les 311 mesures RGPP en cours !
- L'idée d'étendre la démarche aux collectivités territoriales et aux organismes de protection sociale est fortement présente,
- Le principe de la réorganisation permanente est affirmé à travers « *un processus d'adaptation continue* »,
- De fortes références à la gestion des ressources humaines peuvent être lues en filigrane comme une remise en cause des statuts de corps. Par exemple avec des références du type « *simplification de l'architecture statutaire* » ou encore : « *La mobilité fonctionnelle, généralement mieux acceptée, continue de se heurter à diverses difficultés : système des corps et des classifications* »,
- La gestion interministérielle sous l'égide de la DGAFP et des Préfets de région est promue : « *Les plates-formes régionales d'appui à la gestion des ressources humaines (PFRH), créées en 2010 pour développer la mobilité interministérielle en région, se sont heurtées à la réduction des postes et à la réticence des ministères à entrer dans une gestion interministérielle des RH ; elles se sont en conséquence recentrées sur une de leurs compétences, le développement de l'offre de formation interministérielle,* » ou encore « *La DGAFP n'est pas encore la « DRH groupe » dont l'État a besoin* »,
- La continuation de la politique de fusions de corps : « *poursuite de la réduction du nombre de corps, pour atteindre l'objectif de 230 corps à l'horizon 2015* »,
- La remise en cause de la gestion ministérielle et des CAP : « *allègement des tâches de gestion en lançant, par exemple, une réflexion sur la suppression des réductions d'ancienneté ou sur l'architecture des CAP* ».

## des éléments qui soulèvent des interrogations et incitent à la prudence quant à ses finalités :



- « *La RGPP a conduit à des réalisations indéniables et à des économies réelles* »,
- Le rapport inscrit clairement la RÉATE dans le cadre de la RGPP, contrairement à ce que de nombreux responsables affirmaient (voir notamment [ici](#)),
- Les rapporteurs considèrent que la création des DDI en 2010 est le fruit d'un long processus remontant à 1991 avec la gestion commune de la politique de l'eau,
- La mission attribuée à la RGPP la vertu de « *surmonter les éventuelles résistances et à avancer rapidement* »,
- Plusieurs passages montrent le souhait des rapporteurs de toucher le cœur des missions : « *La RGPP échoue dans sa dimension de revue des politiques publiques dès le milieu de l'année 2008.* » ou « *Ce bilan assez maigre témoigne de la difficulté à élaguer les missions de l'État – exercice que pourtant tous les ministères appellent de leurs vœux.* » ou encore « *La plupart des interlocuteurs ont évoqué la nécessité d'une revue des missions, avec en perspective des « abandons » possibles, soit parce qu'elles seraient devenues obsolètes, soit parce que les moyens disponibles seraient globalement insuffisants pour continuer à les assurer.* »,
- Malgré les critiques, le recours aux consultants externe est légitimé,
- Les rapporteurs semblent se désoler de l'absence de mobilité géographique imposée : « *Le compromis tacite dans la fonction publique consistant à ne pas imposer de mobilité géographique aux agents complique l'exercice et rend particulièrement importantes les mesures d'accompagnement susceptibles de surmonter cette difficulté* »,

- L'ambiguïté est de mise sur les questions de retour catégoriel et d'harmonisation des primes : « *la convergence indemnitaire fait consensus chez les interlocuteurs rencontrés par la mission (chefs de services régionaux ou départementaux, préfets, syndicats). Elle doit être réaffirmée comme un objectif dont les pouvoirs publics ne dévieront pas.* » Rien ne précise s'il y a lieu d'avoir un alignement par le haut ou une poursuite de la PFR,
- Il est aussi suggéré que toute nouvelle mission soit gagée par des suppressions : « *Le travail parlementaire pourrait également contribuer au maintien de l'adéquation missions/moyens, notamment s'il pouvait se fonder sur des études d'impact améliorées comportant une réelle appréciation sur la charge des services induite par les projets de loi ainsi que les mesures mises en œuvre pour dégager les moyens correspondants (suppression de mission corrélative ou accroissement de moyens)* »,

Ainsi ce rapport malgré des éléments positifs dans la critique de la RGPP semble s'inscrire dans une démarche très proche où l'accent est mis sur la façon de rendre les réformes acceptables pour les agents et les différents acteurs (comme les collectivités territoriales) notamment en changeant les termes utilisés.

**Cet audit de la RGPP n'est qu'un rapport  
qui n'engage que les inspections générales...**

**...il appartient maintenant au gouvernement  
de décider quelles mesures seront mises en œuvre !**